



Ville de Niort
CS 58755
79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

UN(E) RESPONSABLE DU SERVICE ORGANISATION DU DOMAINE PUBLIC

Référence : 24E/A07

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC SERVICE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Presentation :

Au coeur d'une nature exceptionnelle et préservée, Niort vous offre un équilibre entre développement durable, qualité de vie et opportunités professionnelles. Niort est reconnue pour son engagement écologique, économique et social, faisant d'elle un véritable modèle de durabilité. En rejoignant cette terre mutualiste, vous aurez l'occasion de contribuer à son rayonnement et de vivre dans un environnement propice à l'épanouissement personnel et professionnel. Bienvenue à Niort, où vos ambitions se réalisent !

La direction des espaces publics a pour mission de concevoir et d'entretenir l'espace public et les parcelles privées non bâties de la Ville de Niort dans un objectif de développement durable. Elle prend en compte toutes les composantes du domaine public : voirie, ouvrages d'art, propreté urbaine, éclairage public, signalisation, espaces verts et naturels.

Le service Organisation du Domaine Public a pour mission le traitement des demandes relatives à l'occupation du domaine public hors champ commercial, la production des actes administratifs réglementaires liés au réseau routier communal ainsi que le suivi et la mise à jour du règlement de voirie. Il gère également la coordination des interventions sur le domaine public ainsi que des chantiers complexes en matière d'occupation du domaine public, la surveillance et la vérification des chantiers réalisés en régie ou par des entreprises.

Le service est également chargé du contrôle et du suivi des actions liés aux contrats de concession et le recouvrement des droits de voirie.

Sous la responsabilité du directeur de l'Espace Public, vous assurerez les missions suivantes :

Missions :

1 - Réaliser l'ensemble des missions liées à l'encadrement du service :

- Organiser, planifier et prioriser les activités du service,
- Définir les méthodes de travail,
- Fixer avec le directeur les objectifs stratégiques et opérationnels du service,
- Produire des bilans et des perspectives d'évolution et/ou d'amélioration.

2 - Mettre en oeuvre et suivre l'activité du service :

- Piloter la gestion des dossiers d'occupation du domaine public liés au réseau routier communal ainsi que les actions en lien avec l'accès aux voies piétonnes,
- Veillez à la régularité des procédures d'instruction des demandes d'occupation du domaine public,
- Conduire la coordination des différents intervenants (concessionnaires, occupants de droit, ...),
- Assurer les relations avec les concessionnaires, les entreprises, les riverains, pour la mise en place de déviations, signalisations et assister aux réunions préparatoires et de réalisation,
- Vérifier le respect des exigences d'occupation du domaine public ainsi que les règles de signalisations, les occupations illégales du domaine public pour régularisation et la bonne remise en état du domaine public à l'issue des travaux,
- Assurer la gestion administrative et financière des redevances d'occupation du domaine public,
- Assurer le suivi et la mise à jour du règlement de voirie communal et veiller à son application.

3 - Participer à l'élaboration du budget du service et à l'optimisation de la gestion tarifaire des redevances d'occupation du domaine public :

- Elaborer et exécuter le budget,
- Piloter la tarification des redevances au titre des droits de voirie.

4 - Réaliser des supports de planification pluriannuelle liées à l'occupation du domaine public :

- Mettre à jour la planification cartographique des interventions en lien avec les données recensées.

5 - Assurer le contrôle et le suivi des actions liées aux contrats de concession d'électricité et de gaz :

- Analyser, contrôler et suivre les actions liées aux contrats de concession et suivre le patrimoine des concessions,
- Préparer des rapports et présenter en Commission Communale des Services Publics Locaux.

6 - Assurer un rôle d'expertise et de conseil ainsi que la veille réglementaire relative à la gestion du domaine public :

- Assurer un rôle d'expertise administrative et de conseil dans le domaine de la gestion du domaine public et des arrêtés permanents en lien avec les projets de voirie.

Spécificités du poste : Astreinte d'exploitation obligatoire

Profil :

- BAC +5 Technique ou juridique dans le domaine de la voirie ou des travaux publics ou expérience sur poste similaire
- Maîtrise de l'organisation de travail, de la gestion des urgences et des priorités dans un objectif de continuité de service public
- Connaissance des réglementations techniques et juridiques de la voirie (code de la voirie routière) et du domaine public
- Qualités rédactionnelles confirmées
- Connaissance des règles de signalisation des chantiers et de sécurité
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel)
- Connaissance du logiciel Litteralis est un plus
- Maîtrise des outils de planification
- Permis B en cours de validité
- Bonnes capacités d'adaptation à l'environnement technique et juridique
- Aptitude au travail en équipe et avec de multiples intervenants (interne ou externe à la collectivité)
- Rigueur, organisation, méthode
- Dynamisme, capacité d'initiative et de proposition
- Qualités relationnelles : sens de l'écoute et du dialogue et sens du travail en équipe
- Capacité à agir dans l'urgence

Conditions statutaires :

Poste à pourvoir sur le cadre d'emploi des ingénieurs ou attachés territoriaux par voie statutaire (mutation, détachement ou intégration directe) ou, à défaut de titulaire répondant au profil recherché, par voie contractuelle.

Pour les contractuels, il sera proposé un contrat à durée déterminée de 3 ans maximum, renouvelable conformément à l'article L. 332-8 du CGFP.

Remuneration :

- Conditions statutaires sur la base des grilles du cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux.
- Pour les contractuels : Conditions de rémunération seront calculées, selon les conditions décrites ci-après et au regard des règles de calcul de reprise établies les statuts et de l'expérience sur poste et/ou missions similaires.
- Indemnités d'astreintes liée à l'astreinte d'exploitation.
- Prime vacances : 799,90 € brut versés 1 fois dans l'année, en juin ou en décembre (en fonction de la date de prise de poste), au prorata du temps de présence dans la collectivité
- Participation employeur à des contrats-groupes de complémentaire santé et prévoyance (maintien de salaire labellisé)- Non obligatoires.
- Accès aux services du Comité des Activités Sociales et Culturelles de Niort et son territoire (équivalent comité d'entreprise)
- Accès mesures sociales employeur

Renseignements :

Auprès de M. Francis GOUSSEAUD, Directeur de l'Espace Public (Tél : 05 49 78 77 44)

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative, les 2 ou 3 derniers bulletins de salaire) avant le **17/05/2024** sous la référence : **24E/A07** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines

Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : drh-recrutement@mairie-niort.fr

Par voie postale : M. Le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex